



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1858-04-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1858 AFIN QUE CERTAINS USAGES DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS SOIENT AUTORISÉS DANS LA ZONE RB-6

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2021, le ***Règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6.***

Ce règlement a pour objet d'autoriser en usage conditionnel certains usages de services et d'activité commerciales dans la zone Rb-6.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 15 juin 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 8 juillet 2021.


La greffière adjointe,
Audrey Gagné